



LE MINISTRE

Cotonou, le **01 SEPT 2025**

N° 028/MTFP/DC/SGM/DGT/SA

COMMUNIQUÉ

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique rappelle que conformément aux dispositions de la loi n° 90-019 du 27 juillet 1990 fixant les fêtes légales en République du Bénin, la journée du **jeudi 04 septembre 2025, Jour de Maouloud**, est fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national.

Au nom du Gouvernement, le Ministre souhaite à toute la communauté musulmane, une bonne fête.

Pour le Ministre et P.O.
Le Directeur de Cabinet,

Victorin V. HONVOH

Vu
Bon à diffuser

Adidjatou A. MATHYS